



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2006
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–5	3
II. Constitution, lois et évolution politique	6–16	3
III. Budget	17–20	5
IV. Situation économique	21–43	6
A. Généralités	21–22	6
B. Agriculture, élevage et pêche	23	7
C. Tourisme	24–27	7
D. Secteur financier	28–32	8
E. Infrastructures et transports	33–38	9
F. Communications	39–43	10
V. Situation sociale	44–56	11
A. Droits de l'homme	44–45	11
B. Emploi et immigration	46–47	11
C. Enseignement	48–49	12
D. Santé publique	50–52	12
E. Criminalité et sécurité publique	53–55	13
F. Prévention des catastrophes	56	13



VI. Relations avec les organisations internationales	57	14
VII. Statut politique futur du territoire	58	14
VIII. Position de la Puissance administrante	59–62	14
IX. Examen de la question par l'Assemblée générale	63	15

I. Généralités

1. Le territoire des îles Caïmanes¹ est situé à quelque 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba. Il comprend trois îles : la Grande Caïmane (197 km²), Caïmane Brac (39 km²) et la Petite Caïmane adjacente, en grande partie non aménagée (28 km²).

2. Selon le Bureau de l'économie et des statistiques des îles Caïmanes, la population du territoire était de 44 270 habitants en 2005, contre 44 144 habitants en 2003². Environ 25 % de la population est d'origine africaine, 20 % d'origine européenne, le reste de la population étant métissé.

3. Comme il ressort du document de travail de 2005 (A/AC.109/2005/6, par. 16 à 18), les îles Caïmanes ont subi d'importants dégâts causés par le cyclone Ivan, qui lorsqu'il s'y est abattu en septembre 2004, a quasiment perturbé tous les secteurs de la vie du territoire, au point qu'il a fallu une bonne partie de 2005 pour y ramener la situation à la normale.

4. La loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, entrée en vigueur en 2002 (A/AC.109/2002/2/Add.1), accorde à tous les habitants des territoires le droit à la pleine citoyenneté britannique et abolit officiellement les termes « colonie » et « territoire non autonome », les remplaçant par « territoire d'outre-mer ». Ce texte permet aux Caïmanais d'être titulaires d'un passeport britannique et donc de travailler dans tout pays de l'Union européenne.

5. En juillet 2004, le Privy Council du Royaume-Uni a promulgué une révision de la Constitution des îles Caïmanes afin de corriger une anomalie créée par la loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui aurait privé les doubles nationaux, ceux qui ont la nationalité des territoires britanniques d'outre-mer et la nationalité britannique, de se présenter aux élections aux îles Caïmanes³.

II. Constitution, lois et évolution politique

6. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome (territoire d'outre-mer) administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Constitution de 1959 a été révisée en 1972, 1992 et 1994. D'après la Constitution, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par le souverain britannique, est chargé des questions relatives aux affaires extérieures, à la défense, à la sécurité intérieure et à la fonction publique. Il est également Président du Conseil exécutif, qui est composé de trois membres désignés par lui, à savoir le Secrétaire général (dénommé jusqu'en 1992 Secrétaire administratif), le Secrétaire aux finances et le Procureur général, et cinq membres élus par l'Assemblée législative. Le Conseil exécutif est responsable de l'administration. Le Gouverneur décide des portefeuilles ministériels qui sont attribués aux membres élus du Conseil exécutif. L'Assemblée législative est composée de trois membres de droit désignés dans la Constitution et de 15 membres élus au suffrage universel pour une période de quatre ans. Depuis 1991, un président est élu à la tête de l'Assemblée.

7. Le système juridique est fondé sur la *common law* britannique, sur certains textes de loi britanniques et sur la législation locale. Il y a la Grand Court, qui a statut de Cour suprême, la Summary Court (tribunal d'instance), qui connaît des affaires pénales, civiles et relatives à la famille, et la coroner's court. Il y a

également la Cour d'appel des îles Caïmanes; en dernier ressort, c'est le Conseil privé de Londres qui connaît des appels.

8. L'ancien Gouverneur des îles Caïmanes, Bruce Dinwiddy, nommé en mai 2002, a pris sa retraite le 28 octobre 2005. Nommé nouveau Gouverneur, Stuart Jack est arrivé aux îles Caïmanes le 23 novembre 2005⁴.

9. Jusqu'en 2000, il n'existait pas de parti politique officiel sur le territoire et des groupes relâchés tels que la National Team (Équipe nationale), la Democratic Alliance (Alliance démocratique) et la Team Cayman (Équipe caïmane) faisaient office de formations politiques (voir A/AC.109/2003/9, par. 7 et 8). Après la défaite de l'Équipe nationale aux élections générales de 2000, une majorité des membres de l'Assemblée législative s'est constituée en parti politique, le Parti démocratique uni (PDU), le 5 novembre 2001. L'opposition a constitué un second parti, le Mouvement populaire progressiste (MPP), en 2002. M. McKeeva Bush, du PDU, est devenu chef du gouvernement (poste analogue à celui de Premier Ministre ou de Ministre principal) jusqu'à son remplacement par M. Kurt Tibbetts du MPP à l'issue des élections générales de mai 2005⁵. L'Alliance démocratique populaire (ADP) s'est constituée lorsqu'un membre de longue date de l'Assemblée législative, Lindford Pierson, précédemment du PDU, a fait part de son intention de se porter candidat indépendant à l'élection de 2005⁶ (voir par. 13 ci-dessous pour le détail des élections).

10. Comme il est indiqué dans de précédents documents de travail A/AC.109/2002/7 (par. 11 à 14), A/AC.109/2003/9 (par. 10 à 19) et A/AC.109/2004/15 (par. 8 à 12), la révision constitutionnelle a porté jusqu'en 2004 sur des questions relatives à la loi électorale, notamment aux circonscriptions électorales. Les recommandations de la Commission d'abornement chargée du découpage électoral ont été adoptées par l'Assemblée législative des îles Caïmanes en décembre 2003 et soumises pour approbation par le Royaume-Uni. Le nouveau projet de circonscription électorale a par la suite été ajouté aux pourparlers sur la modernisation de la Constitution des îles Caïmanes, qui ont été suspendus en 2004 faute de consensus politique. C'est ainsi que les élections générales de 2005 se sont déroulées selon l'ancien système de circonscription électorale⁷.

11. En juillet 2004, la loi électorale (révisée en 2004) a été promulguée. Ce texte modernisait le système électoral des îles Caïmanes mais ne prévoyait pas d'aménagement important concernant les circonscriptions électorales. Il comportait de nouvelles dispositions relatives à l'inscription des partis politiques et révisait la législation sur les dépenses de campagne. Le texte de loi concernait aussi l'inscription des électeurs, faisant obligation à chaque citoyen de s'inscrire pour voter, ainsi que l'organisation matérielle des élections, les campagnes radiotélévisées, la publication de données statistiques, les pétitions électorales et les infractions électorales⁸.

12. Des élections générales devaient avoir lieu en novembre 2004, mais elles ont été reportées en mai 2005 à la suite des ravages causés par le cyclone Ivan en septembre 2004. Les élections de 2005 ont été les premières où se sont affrontés des partis politiques après la révision des lois électorales en 2004.

13. Les élections générales du 11 mai 2005 se sont soldées par une victoire écrasante du PPM sur l'UDP, le parti sortant, succès qui lui a permis de remporter 9 des 15 sièges à l'Assemblée législative⁹ contre 5 pour l'UDP et 1 pour la nouvelle

formation du nom de PDA. Selon des informations publiées dans la presse, les principaux thèmes de la campagne électorale avaient porté sur la stabilité économique, la gouvernance, l'autonomie et l'autodétermination. Sans aller jusqu'à réclamer l'indépendance, de nombreux Caïmanais avaient de plus en plus exprimé le souhait de pouvoir mieux décider de l'administration de leur vie quotidienne¹⁰. Le PPM s'est emparé de ce sentiment populaire pour prendre la direction de l'Assemblée législative en promettant d'arracher une plus grande part d'autonomie de la Grande-Bretagne¹¹. La défaite de l'UDP a également été imputée à la lenteur des opérations de nettoyage de certains districts après le passage du cyclone Ivan, au mécontentement général qu'il a suscité en octroyant le statut de ressortissant caïmanais à plusieurs milliers de personnes, et aux scandales financiers auxquels ont été mêlés des ministres du Gouvernement¹². Quoiqu'encore remarquable à 78 %, le taux de participation a été inférieur d'environ 2 % par rapport aux dernières élections générales de 2000¹³.

14. Au regard de la modernisation de la Constitution, l'objet du contentieux entre le Royaume-Uni et le territoire concernant le futur statut politique de celui-ci porte sur certaines dispositions de la Constitution, le degré d'autonomie et d'autorité des élus dans la gestion des affaires locales, le rôle du Gouverneur, les effets du respect par le territoire des obligations internationales qui incombent au Royaume-Uni et la participation du territoire aux affaires internationales qui servent ou desservent ses intérêts. Les deux principaux partis caïmanais sont en faveur d'une autonomie plus grande sur des questions internes à l'heure actuelle et le PPM a promis de décider du statut constitutionnel futur de l'île par voie de référendum¹⁴.

15. Dans son discours du trône de 2005, le Gouverneur du territoire a fait remarquer que, malgré certaines difficultés rencontrées dans le cadre du processus de maturation des relations entre le territoire et le Royaume-Uni comme l'adoption de la Directive de l'Union européenne relative à l'imposition des revenus d'épargne, des progrès avaient été enregistrés dans d'autres domaines tels que la modernisation de la Constitution. L'évolution de la question au cours des dernières années a permis la reconnaissance par la Constitution des fonctions de chef du gouvernement, de chef de l'opposition et de chef de cabinet¹⁵.

16. En revanche, les réformes constitutionnelles n'ont, somme toute, pas avancé rapidement en 2005, la première moitié de l'année ayant été dominée par les élections générales. En octobre 2005, à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer, le chef du Gouvernement D. Kurt Tibbetts a annoncé que les îles Caïmanes étaient disposées à reprendre les négociations avec le Royaume-Uni prévues en mars 2006¹⁶. M. Tibbetts a en outre déclaré que cette première série de pourparlers aurait pour point de départ le projet de constitution adopté en 2003 (voir A/AC.109/2002/7, par. 11 à 14; A/AC.109/2003/9, par. 10 à 19 et A/AC.109/2004/15, par. 8 à 12, pour plus de détails). Selon des informations publiées dans la presse, les îles Caïmanes s'intéressent au modèle d'administration adopté par les Bermudes, et qui se caractérise par un système uninominal¹⁷.

III. Budget

17. Comme il est indiqué dans le document de travail de 2004 (A/AC.109/2004/15, par. 13 à 19), le Secrétaire aux finances a annoncé en 2003 des

réformes majeures qui concernaient notamment la préparation du budget. À la suite de la réorganisation, le nouveau budget 2004/05 a été établi pour la première fois selon la comptabilité d'exercice plutôt que sur la base des décaissements/encaissements.

18. Dans le cadre de la réforme, la politique budgétaire qui consiste à exiger des établissements publics et des sociétés publiques la même rigueur budgétaire que celle des ministères s'est poursuivie. Dans le cadre de la nouvelle politique introduite en juillet 2004, pour obtenir des crédits du Conseil des ministres, les ministères et les programmes doivent démontrer qu'ils ont bel et bien réalisé les produits ou assuré les services prévus¹⁸. Un texte de loi portant application de la même notion pour la fonction publique, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005, accordait à la fonction publique un délai d'un an pour mettre en œuvre et développer le système de suivi du comportement professionnel avant qu'il ne devienne obligatoire¹⁹.

19. Le budget pour l'exercice 2005/06 présenté en octobre 2005 prévoyait des recettes de 380,2 millions de dollars des îles Caïmanes et des dépenses de 376,9 millions de dollars des îles Caïmanes, soit un excédent budgétaire de 3,3 millions de dollars au 30 juin 2006. La priorité a été accordée au financement des programmes de reconstruction après le passage du cyclone Yvan et le montant total des ressources consacrées à ces activités s'élevait à 35,6 millions de dollars des îles Caïmanes, soit 8,5 % du montant total des recettes prévues²⁰, ce qui est considérable. La priorité est également accordée à la lutte contre la criminalité, aux familles et aux collectivités, à l'éducation et à la santé.

20. En novembre 2005, le Gouvernement des îles Caïmanes a annoncé qu'il comptait, d'ici à juin 2009, consacrer un montant de 235,6 millions de dollars des îles Caïmanes à des projets d'équipement, notamment à la construction de nouveaux établissements scolaires, de bâtiments à usage de bureaux et à l'achat de matériel destiné à la police. L'envergure des projets proposés dépassait celle de tous les projets de développement de l'histoire des îles. Les projets seraient financés par un emprunt d'un montant de 182 millions de dollars des îles Caïmanes, étalé sur trois ans à compter de juillet 2006 et un montant de 63 millions de dollars des îles Caïmanes sous forme de financement de crédits déjà autorisés dans le budget de l'exercice 2005/06. Selon le Gouvernement, l'augmentation des excédents d'exploitation prévue au cours des 10 prochaines années permettrait de financer l'emprunt prévu²¹.

IV. Situation économique

A. Généralités

21. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. D'après le Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, le produit intérieur brut (PIB) par habitant à partir de novembre 2005 est de 36 271 dollars. L'économie repose sur le tourisme et sur le statut de centre financier international offshore des îles depuis 1966. Les droits prélevés sur les importations, les timbres et les redevances payées par les sociétés, les banques et les sociétés fiduciaires procurent à l'État l'essentiel de ses recettes. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ni d'impôt indirect. Bien que les importations soient 100

fois plus élevées que les exportations, ce déficit commercial manifeste est plus que compensé par les recettes invisibles tirées de l'industrie touristique et du secteur financier. Les principaux partenaires commerciaux des îles Caïmanes sont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Communauté des Caraïbes²².

22. Bien que le contrecoup du passage du cyclone Ivan se soit exercé sur l'ensemble de l'économie, l'année 2005 aura été pour les îles Caïmanes une année de reprise économique exceptionnelle. En 2004, l'économie avait crû de moins de 1 %. Les dégâts et pertes causés par le cyclone représentaient environ 183 % du PIB soit près de 3 milliards de dollars caïmanais. En revanche, selon la Puissance administrante, ces pertes avaient commencé à voir leurs effets sur l'économie caïmanaise s'estomper à la fin de 2005. Les services financiers et le tourisme ont été le fer de lance de la reprise économique, bien que d'autres indicateurs économiques pointent également vers la stabilisation de l'économie caïmanaise au lendemain du passage du cyclone Ivan. L'inflation est montée en flèche, passant de 4,4 % en 2004 à 8,4 % en septembre 2005 (essentiellement à cause du cyclone), mais devrait se stabiliser autour de 3 % d'ici à 2006-2007. Dans l'ensemble, l'économie devrait croître en principe de 3,6 % au cours de l'exercice financier 2006-2007 et de 3 % en 2007-2008 et 2008-2009²³.

B. Agriculture, élevage et pêche

23. La production agricole, bien que limitée en raison d'un sol peu fertile, d'une faible pluviométrie et de la cherté de la main-d'œuvre, a pratiquement doublé au cours des cinq ou six dernières années, 10 grandes exploitations couvrant maintenant une superficie supérieure à 40 hectares. Les principaux produits agricoles sont la banane, la tomate, la laitue, le miel, la mangue, les agrumes, différents légumes et la noix de coco. Il existe des élevages de bovins, volailles et porcins. L'agriculture représente 1,4 % du PIB total.

C. Tourisme

24. Une étude réalisée en 2004 a conclu que le tourisme représentait environ la moitié du PIB des îles Caïmanes, employait 27 % des salariés et contribuait pour 30,7 millions de dollars des îles Caïmanes aux recettes de l'État et des établissements publics²⁴.

25. Le secteur touristique a continué en 2005 à subir les effets du passage du cyclone Ivan. Le nombre de passagers aériens s'élevait à 146 209 en novembre 2005, soit une baisse de 41,2 % par rapport à la même période en 2004. Les arrivées à bord de navires de croisière, par contre, sont passées à 1,8 million, le second chiffre le plus élevé enregistré en cinq ans²⁵.

26. Selon des informations publiées dans la presse, le nombre de touristes ayant séjourné sur l'île en 2005 a baissé de 7,4 %, tendance qui devrait en principe se renverser une fois que les chiffres d'hébergement touristique reviendraient à ce qu'ils étaient avant le passage du cyclone et que des hôtels comme le Marriott rouvriraient²⁶.

27. Dans son discours du trône de 2005, le Gouverneur a annoncé au cours de la période 2005-2006 qu'une des priorités serait la reprise de l'application de la

politique nationale de gestion touristique qui avait été momentanément interrompue au lendemain du passage du cyclone Ivan. Inaugurée en avril 2004, elle définissait un cadre et une vision claire du développement viable de l'industrie touristique au cours des cinq prochaines années²⁷. Le Ministère et l'Office du tourisme comptaient, au titre du plan, coopérer avec l'industrie pour ramener le nombre de visiteurs séjournant sur l'île à ce qu'il était avant le cyclone. À cet effet, la Direction de l'aéroport des îles Caïmanes commencerait à réaménager le terminal de l'aéroport international Owen Roberts. Le nouveau terminal devrait contribuer à améliorer le tourisme, notamment grâce à un système de passerelles qui le relierait directement aux salles d'embarquement et de débarquement²⁸.

D. Secteur financier

28. Le secteur financier est l'un des principaux piliers de l'économie des îles Caïmanes, lesquelles continuent de figurer parmi les plus grands centres financiers internationaux du monde (voir A/AC.109/2003/9, par. 41 à 50 et A/AC.109/2004/15, par. 32 à 35).

29. En dépit du cyclone Ivan, la quasi-totalité des secteurs de l'industrie financière, notamment les fonds communs de placement, les sociétés d'assurances et les inscriptions de nouvelles sociétés au registre du commerce, la capitalisation des bourses et les listages ainsi que les primes d'assurance captives ont enregistré une croissance en 2005. En juin 2005, il y avait 6 527 fonds mutuels de placement dans le territoire, soit 20 % de plus que l'année précédente. Le montant total des avoirs internationaux détenus par les banques caïmanaises ont augmenté de 10 % pour passer à 1 265 milliards de dollars en juin 2005²⁹. Le secteur des assurances captives s'est enrichi de 40 nouvelles sociétés d'assurances captives dotées d'une licence d'exploitation aux Caïmanes en 2005, soit une augmentation de 7 %. En dépit de la baisse de 22 % enregistrée en quatre ans, le secteur est resté le cinquième centre bancaire le plus important et le plus grand centre bancaire offshore du monde. La baisse était imputable au nombre croissant de fusions et d'acquisitions.

30. L'autorité monétaire des îles Caïmanes, qui est un organisme de droit public, est l'autorité de tutelle suprême en matière de surveillance et de réglementation des services financiers. La mission de l'autorité monétaire des îles Caïmanes consiste selon elle à améliorer la santé et la réputation économique du territoire en favorisant l'essor et la croissance d'une industrie de services financiers compétitive et internationalement reconnue, en exerçant sur elle un contrôle judicieux, rigoureux, efficace par rapport aux coûts et avantages et en assurant la stabilité de la monnaie. Pour ce faire, elle prévoit notamment comme stratégies d'appliquer ou d'actualiser la législation en vigueur, de mobiliser les ressources nécessaires en améliorant la concertation avec le Cabinet et en coopérant avec des instances internationales compétentes³⁰.

31. La directive de l'Union européenne relative à l'imposition des revenus d'épargne, qui requiert la divulgation des informations financières ayant trait aux déposants de l'Union européenne ou l'imposition d'une retenue à la source sur les intérêts payés aux citoyens des pays de l'Union européenne, est restée une question épineuse pour le Gouvernement caïmanais en 2005. Comme il est indiqué dans le document de travail de 2004 (A/AC.109/2004/15, par. 34), le Gouvernement caïmanais n'a pas ménagé ses efforts pour s'opposer à la directive et n'a convenu de

la mettre en œuvre qu'en obtenant du Royaume-Uni certains engagements qui aideront les îles Caïmanes à sauvegarder leur économie. À la fin de 2003, le Gouvernement britannique a lancé un ultimatum au territoire : adopter la nouvelle directive avant le 20 février 2004 ou la voir imposée par ordre du Conseil. Le 13 février 2004, le Gouvernement du territoire a recommandé à l'Assemblée législative l'adoption de la directive. Le parti d'opposition (MPP) s'est abstenu de voter et la directive a été adoptée. Après maints débats et retards, la directive est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005³¹.

32. Conscient des difficultés que pose la directive aux territoires dotés de services financiers importants, le Ministère britannique des affaires étrangères a chargé un fonctionnaire d'aider les territoires à présenter une demande d'aide à l'Union européenne pour favoriser leur développement économique, notamment leur infrastructure touristique³².

E. Infrastructure et transports

33. En 2005, le Ministère des communications, des travaux publics et de l'équipement a continué à se fixer pour principal objectif de veiller à ce que toutes les voies de communication, toutes les routes, tous les systèmes de canalisation et tous les bâtiments publics endommagés soient remis dans l'état où ils étaient avant le passage du cyclone ou dans un meilleur état³³.

34. Le réseau routier des îles Caïmanes comprend environ 225 kilomètres de routes, dont quelque 145 kilomètres de routes primaires et secondaires asphaltées, et environ 80 kilomètres de chemins vicinaux et d'autres voies publiques moins importantes qui sont gravillonnées et enrobées. Le cyclone a causé des dégâts importants au réseau routier. Dans certaines zones du littoral, il a emporté des pans entiers de route.

35. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane et les États-Unis, le Canada, l'Europe, la Jamaïque, le Honduras et Cuba grâce à plus de 108 vols par semaine. De grandes compagnies aériennes américaines et britanniques assurent des liaisons régulières à destination et en provenance des îles Caïmanes. Des compagnies locales et des vols charters assurent la liaison entre les trois îles. Les entretiens concernant la relocalisation de l'aéroport, amorcés au début de 2004, ont été relégués au second plan par le cyclone en septembre³⁴. Des plans de rénovation de l'actuel aéroport ont par la suite été annoncés. Les travaux devraient se terminer en 2006 (voir par. 27 ci-dessus).

36. L'industrie aérienne a connu une intense activité en 2005. En juin, la compagnie Island Air a mis un terme à 16 années de liaisons aériennes commerciales entre les îles sœurs (de la Petite Caïmane et de Caïmane Brac) faute d'avoir pu concurrencer CAL Express, société subventionnée par l'État. En septembre, toutefois, la compagnie Sprint Airlines est apparue sur le marché pour faire concurrence à la compagnie aérienne Cayman Airways, déjà en proie à des difficultés financières et devrait en principe accroître le nombre de touristes séjournant sur l'île³⁵.

37. Le port de Georgetown est la plaque tournante des croisières à destination des îles. Les îles Caïmanes sont desservies régulièrement par des paquebots tandis qu'un certain nombre de bâtiments appartenant à des armateurs locaux, ou battant pavillon

caïmanais, assurent le transport de marchandises entre les îles Caïmanes, Miami et Tampa (Floride) et la Jamaïque. En 2005, le nombre de passagers débarquant des navires de croisière est passé à 1,8 million contre 1,6 million de passagers en 2003.

38. En mars 2004, l'autorité portuaire des îles Caïmanes a signé un accord de prêt afin de financer l'aménagement des terminaux de croisière Royal Walter et West Bay³⁶. En 2005, cependant, il a été décidé de ne pas aménager le terminal de croisière de West Bay. Le quai du terminal de croisière Royal Walter serait plutôt allongé et le terminal nord modernisé pour accueillir plus de navires³⁷.

F. Communications

39. Pour poursuivre son développement en tant que centre d'affaires international de premier plan, le territoire doit compter sur des télécommunications et des services publics modernes et fiables. Il y a peu de temps encore, la société Cable and Wireless avait le monopole des services de télécommunications aux îles Caïmanes. Au milieu de 2003 (voir les documents A/AC.109/2003/9, par. 51 à 53, et A/AC.109/2004/15, par. 36 à 38), le Gouvernement a ouvert les télécommunications à la concurrence afin de procéder à une libéralisation totale avant avril 2004. Depuis, plusieurs prestataires de services ou fournisseurs d'équipements ont fait leur apparition, ce qui a fait baisser le coût des services pour les consommateurs.

40. Le secteur des télécommunications a également été très touché par le cyclone Ivan. Un rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Programme des Nations Unies pour le développement (CEPALC/PNUD) a estimé les pertes qu'il a subies à environ 79,5 millions de dollars des îles Caïmanes dont 60 % correspondaient à des dégâts matériels et 40 % à des pertes commerciales. En dépit de l'ampleur des dégâts, les services ont continué à fonctionner sans interruption pendant le passage du cyclone et tous les services ont été rapidement rétablis après, preuve de la vigueur et de la qualité du secteur³⁸.

41. Le réseau de distribution électrique a également été gravement touché par le cyclone Ivan, avec des pertes estimées à 68,9 millions de dollars des îles Caïmanes dont 41 % correspondant à des dégâts matériels et 59 % à des pertes commerciales. Cela dit, le Plan d'action sous-régional en cas de cyclone a contribué aux activités de relèvement grâce, entre autres, aux secours apportés par des équipes d'électriciens en provenance de la Barbade, du Belize, des îles Bermudes et des îles Turques et Caïques³⁹.

42. En janvier 2006, la Société de services publics des Caraïbes a vu ses efforts récompensés lorsque l'Edison Electric Institute, basé aux États-Unis, lui a décerné le prix Emergency Recovery Award pour ses efforts exceptionnels. Selon l'institut, la Société de services publics des Caraïbes et des employés contractuels ont remplacé plus de 220 kilomètres de lignes de distribution et de transmission, réparé ou planté plus de 10 000 poteaux électriques, rétabli le fonctionnement des centrales électriques de l'île qui avaient été endommagées par le cyclone et distribué du courant à tous les abonnés en l'espace de 90 jours⁴⁰.

43. En 2004, la Société de services publics des Caraïbes a obtenu des îles Caïmanes une licence d'exploitation valable jusqu'en 2024⁴¹.

V. Situation sociale

A. Droits de l'homme

44. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles la Puissance administrante a accédé, dont la Convention européenne des droits de l'homme, bien qu'il ne dispose pas, à sa demande, du droit de pétition individuelle auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Les îles Caïmanes sont le seul territoire du Royaume-Uni à ne pas être doté d'une charte des droits (voir A/AC.109/2002/7, par. 49, A/AC.109/2003/9, par. 61 à 63, et A/AC.109/2004/15, par. 45). Le projet de constitution que le Royaume-Uni a présenté pour approbation en 2003 comprend une charte des droits qui doit entrer en vigueur une fois que la législation voulue aura été adoptée. Selon la presse, l'absence de protection constitutionnelle des droits fondamentaux préoccupe le Gouvernement britannique⁴².

45. Le Comité des droits de l'homme des îles Caïmanes est une organisation financée par le Gouvernement et dont la création remonte à 2003. Le rôle initial du Comité est de signaler les progrès réalisés par les îles Caïmanes dans le domaine du respect par le territoire des conventions internationales relatives aux droits de l'homme. En 2005, son mandat a été élargi à l'enquête sur les violations des droits de l'homme. Selon des rapports publiés, le Comité pourra, grâce à ses pouvoirs renforcés, examiner des rapports faisant état de violations des droits fondamentaux des travailleurs migrants⁴³. À partir de janvier 2006, une nouvelle organisation de défense des droits de l'homme allait voir le jour aux îles Caïmanes : le Center for Education and Development of Human Rights qui se veut une organisation non gouvernementale de règlement des conflits et de défense des droits de l'homme dont l'objectif est d'aider à régler les différends non commerciaux en s'appuyant sur des normes internationales⁴⁴.

B. Emploi et immigration

46. Selon les résultats d'une enquête sur la population active publiée en novembre 2004, la population active du territoire comptait 23 453 personnes, contre 29 905 en 2003. Cette baisse est attribuée au cyclone Ivan. Par rapport aux chiffres recueillis au printemps de 2004, cela représente une baisse de 5 715 personnes, soit 20 %. Le nombre de Caïmanais qui travaillaient en novembre 2004 s'établissait à 11 444, tandis que le nombre d'étrangers actifs s'élevait à 10 976. En 2005, le taux de chômage était de 4 %, contre 4,4 % en 2004⁴⁵. Selon le Service de la main-d'œuvre des îles Caïmanes, les perspectives d'emploi étaient très favorables en 2006, notamment dans les secteurs du bâtiment et des finances. En revanche, il fallait disposer de plus de qualifications même pour occuper des postes de début de carrière et des emplois commerciaux.

47. La nouvelle loi sur l'immigration, entrée en application en 2004, limite à une période variant de six mois à sept ans la durée du séjour des travailleurs étrangers sur le territoire, selon la catégorie de l'emploi. Les partisans de ce nouveau texte y voyaient un moyen d'empêcher les travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail d'un ou de deux ans de rester plus longtemps, voire indéfiniment, sur le territoire. La nouvelle loi visait une forte part de la main-d'œuvre caïmanaise, plus de la moitié des travailleurs étant titulaires d'un permis de travail⁴⁶. C'est pour cette

raison qu'en septembre 2005, le Gouvernement caïmanais a décidé de réexaminer certaines dispositions de la loi sur l'octroi du permis de travail et du statut de résident permanent⁴⁷. En mars 2006, cette révision était en cours.

C. Enseignement

48. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants du territoire âgés de 4 ans et 9 mois à 16 ans. Environ les deux tiers des enfants caïmanais vont à l'école publique, les autres à l'école privée. L'État administre six écoles primaires, un collège, deux lycées et un centre éducatif pratiquant des méthodes nouvelles sur la Grande Caïmane, et trois écoles primaires et un lycée couvrant les deux cycles de l'enseignement secondaire sur l'île de Caïmane Brac. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais, à l'exception de la location des manuels, qui est facturée 100 à 150 dollars des îles Caïmanes par an et par élève. De plus, 10 écoles privées offrent un enseignement primaire et/ou secondaire. Toutes les écoles privées sont placées sous le contrôle du Département de l'éducation et subventionnées par l'État. Deux établissements publics et une école privée dispensent un enseignement supérieur. Le Community College of the Cayman Islands est un établissement public administrativement autonome. La faculté de droit des îles Caïmanes est également publique mais le College of the Cayman Islands est privé.

49. Dans son discours du trône de 2005, le Gouverneur a déclaré que l'une des priorités du Ministère de l'éducation au cours de la période 2005-2006 serait d'appliquer les principales conclusions de la Conférence sur l'éducation nationale. En octobre 2005, le Gouvernement caïmanais avait adopté le rapport de la Conférence comme base de la réforme de l'enseignement. Le rapport formulait les recommandations ci-après pour améliorer l'enseignement : un nouveau modèle d'administration des services éducatifs axé sur les élèves; une priorité en faveur de l'amélioration du niveau de l'enseignement et d'un programme adapté aux intérêts et aux besoins des élèves et du pays; une plus grande action en faveur de l'amélioration de l'encadrement et de l'administration des établissements; et une plus grande maîtrise de l'enseignement ainsi qu'une plus grande obligation de résultats. Le Gouvernement a prévu en outre d'importants travaux d'équipement dans trois nouveaux lycées et le remplacement d'une école primaire à Georgetown⁴⁸.

D. Santé publique

50. Le Département des services de santé est chargé de l'ensemble des soins de santé, dont ceux dispensés dans les établissements publics. Outre des soins de médecine générale, les patients peuvent recevoir sur place un grand nombre de soins spécialisés. Selon la Puissance administrante, la contraception est gratuite, de même que les consultations prénatales, auxquelles ont droit toutes les habitantes, quelle que soit leur nationalité. Le Health Practitioners Board est responsable de l'inscription des médecins exerçant dans le secteur libéral. L'hôpital de Georgetown compte 124 lits et comprend un service des urgences ultramoderne avec des effectifs complets. Il y a également un hôpital de 18 lits à Caïmane Brac et plusieurs centres de santé et dispensaires de district. En 2000, on dénombrait 84 médecins inscrits et 14 dentistes dans le territoire.

51. L'assurance maladie est obligatoire aux îles Caïmanes. En 2004, la loi sur l'assurance maladie (modifiée) a été adoptée. Le nouveau texte restreint la délivrance de contrats d'assurance maladie aux « assureurs agréés » titulaires d'une licence d'exploitation aux îles Caïmanes⁴⁹.

52. En avril 2005, le Gouvernement caïmanais a lancé une campagne publique de réforme du système de soins de santé portant principalement sur l'accès : accès à des soins de santé de qualité et peu onéreux; accès à la protection en vertu de lois diverses; accès à des services de santé modernes, faisant appel à des technologies de pointe et efficaces; accès à des professionnels de la médecine agréés et à des installations de santé homologuées; et accès à une meilleure qualité de vie, à une meilleure santé et à un meilleur équilibre individuel. L'élément le plus important du nouveau système de soins de santé qui est un amalgame de plans financés à la fois par les secteurs privé et public, est que tous les résidents légaux des îles Caïmanes peuvent en bénéficier. On espère qu'il résoudra le problème des personnes précédemment jugées « difficiles » à assurer, à savoir ceux qui disposent de faibles revenus ou qui ont de graves problèmes de santé⁵⁰.

E. Criminalité et sécurité publique

53. La Police royale des îles Caïmanes se compose de 295 policiers et de 40 auxiliaires. Elle manque de recrues caïmanaises, ce qui explique qu'elle compte dans ses rangs un certain nombre de policiers britanniques détachés et recrutée à la Jamaïque, au Belize, à la Barbade, au Canada, au Nicaragua, à la Trinité-et-Tobago, au Honduras, aux Bahamas, au Nigéria et aux États-Unis.

54. En matière de sécurité, la déclaration de politique stratégique pour l'exercice 2003-2004 fixe les objectifs ci-après : garantir un système juridique et judiciaire efficace et juste; faire reculer le nombre d'infractions mineures et de crimes; réduire le taux de récidive des condamnés; garantir des conditions de détention sûres et humaines; assurer la sécurité et la protection des frontières.

55. Selon des informations publiées par la presse, le nombre de crimes commis sur le territoire a augmenté en 2004 et a continué de croître en 2005. Le nombre de cambriolages enregistrés jusqu'en mars 2005 avait doublé par rapport à mars 2004. Le Gouvernement caïmanais a pris deux mesures pour contrer la montée de la criminalité dans les îles. Le budget de l'exercice 2005-2006 prévoyait un accroissement de 49,4 millions de dollars des îles Caïmanes sur quatre ans pour financer les activités de la Police royale des îles Caïmanes. Une nouvelle loi contre la criminalité a en outre été adoptée en novembre, pour enrayer ce fléau en imposant de nouvelles mesures allant de l'allongement de la durée d'emprisonnement au droit de la police de recueillir des informations auprès des compagnies téléphoniques sur leurs abonnés⁵¹.

F. Prévention des catastrophes

56. Comme indiqué plus haut, le passage du cyclone Ivan en 2004, considéré comme l'une des plus grandes catastrophes naturelles jamais enregistrées par les îles Caïmanes, a conduit les Caïmanais à se préparer différemment pour faire face à de tels phénomènes. Depuis lors, divers organismes publics ont établi des plans permettant de réagir plus promptement face à un cyclone dévastateur. C'est ainsi

que le Service des travaux publics, le Department Vehicle and Equipment Services et le Heavy Equipment and Vehicle Operators Association, prévoient d'aménager un dispositif qui permettrait d'installer du matériel lourd à des endroits stratégiques autour de la Grande Caïmane pour dégager les principaux axes immédiatement après le cyclone. Ces services sont également chargés de dégager les aéroports. L'administration portuaire a établi des plans pour assurer la poursuite du fonctionnement des services en cas d'urgence. L'approvisionnement en eau sera arrêté par le Service des eaux juste avant qu'un cyclone prévu ne s'abatte sur la région de manière à préserver l'intégrité du réseau et éviter ainsi que l'eau ne soit contaminée. En cas de défaut de fonctionnement du système normal, des camions-citernes distribueront de l'eau de boisson et de l'eau de nettoyage⁵².

VI. Relations avec les organisations internationales

57. En février 2002, les îles Caïmanes, qui avaient jusqu'alors le statut d'observateur auprès de la Communauté des Caraïbes, ont obtenu le statut de membre associé (voir A/AC.109/2002/7, par. 75 et 76). Le territoire est également membre de la Banque de développement des Caraïbes, du Comité international olympique, de l'Union postale universelle et d'Interpol et membre associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture⁵³.

VII. Statut politique futur du territoire

58. Voir les paragraphes 14 à 16 ci-dessus pour l'examen des relations entre le territoire et le Royaume-Uni.

VIII. Position de la Puissance administrante

59. Dans une allocution prononcée lors de la 2^e séance de la Quatrième Commission, le 5 octobre 2005 (voir A/C.4/60/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a dit que le processus de consultation entre son gouvernement et ses 10 territoires d'outre-mer se poursuivait. La septième réunion annuelle du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer se tiendrait à Londres en octobre 2005. Le Conseil était une instance de dialogue entre les ministres principaux démocratiquement élus et leurs homologues des territoires et avec des ministres du Gouvernement britannique sur un large éventail de questions dont les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer, la modernisation de la Constitution, la bonne gouvernance, les questions relatives à l'environnement et les obligations internationales du Royaume-Uni.

60. Le représentant du Gouvernement britannique s'est félicité des progrès qui avaient été accomplis dans le processus de révision constitutionnelle; des échanges de vues utiles et fructueux avaient eu lieu entre des représentants du Royaume-Uni et des représentants de Gibraltar, de Montserrat et des îles Turques et Caïques. À Sainte-Hélène, un scrutin consultatif avait rejeté un projet de constitution révisé et le territoire envisageait actuellement quelle autre mesure il allait prendre. Des discussions approfondies avaient eu lieu avec la Commission d'indépendance établie aux Bermudes pour examiner les conséquences de tout choix en faveur de l'indépendance; à la demande de la Commission, le Gouvernement britannique avait

rédigé un document définissant sa position sur un certain nombre de questions qui étaient actuellement examinées par le Gouvernement bermudien.

61. Le représentant britannique a indiqué que son gouvernement continuait à appuyer des projets de renforcement des capacités et à promouvoir le développement durable ainsi que la bonne gouvernance dans ses territoires d'outre-mer. Le Programme relatif à l'environnement des territoires d'outre-mer continuait à appuyer l'application des chartes de l'environnement des territoires d'outre-mer. Le Gouvernement britannique continuait également à appuyer ses territoires d'outre-mer dans leurs efforts visant à renforcer leurs relations avec la Commission européenne et à faciliter leur recours aux dispositions d'aide commerciale, économique et au développement de la décision des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne. Il a également poursuivi sa collaboration officieuse avec le Comité spécial. Il s'est notamment rendu aux Bermudes pour constater les progrès accomplis en vue de rayer ce territoire de la liste des territoires non autonomes.

62. Dans une communication distincte, le Gouvernement britannique a indiqué que la réunion du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer, tenue à Londres en octobre 2005, avait donné lieu à un débat fructueux sur les relations entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, et à une évaluation des progrès réalisés vers la révision constitutionnelle, compte tenu toujours de la situation particulière de chaque territoire. Le débat avait également porté sur les relations extérieures, la bonne gouvernance, l'application des lois avec les services financiers, les transports, le développement durable et les relations avec l'Union européenne. Le Département du développement international a organisé, en association avec le Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer, des tables rondes sur les droits de l'homme et la gestion des catastrophes.

IX. Examen de la question par l'Assemblée générale

63. Le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté sans les mettre aux voix, les résolutions 60/117 A et B; la section V de la résolution 60/117 B est consacrée aux îles Caïmanes.

Notes

¹ Le présent document de travail se fonde sur des informations communiquées par la Puissance administrante en application de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, le 13 janvier 2006, ainsi que sur des renseignements figurant dans d'autres publications.

² The World Factbook, <www.cia.gov>.

³ Caribbean Net News, 23 août 2004, <www.caribbeanetnews.com>.

⁴ Informations communiquées par la Puissance administrante, le 13 janvier 2006.

⁵ Ibid.

⁶ Cayman Net News, 2 février 2005.

⁷ Cayman Net News, 1^{er} décembre 2003. 6 janvier 2004; 4 février 2004; 5 février 2004; 9 février 2005.

⁸ Cayman Net News, 19 mars 2004, <www.caymannetnews.com>.

⁹ Cayman Net News, 12 mai 2005.

- ¹⁰ BBC Caribbean, 28 avril 2005.
- ¹¹ The Royal Gazette, 12 mai 2005.
- ¹² Caribbean Media Corporation News Agency, 13 mai 2005.
- ¹³ Caribbean Net News, 12 et 18 mai 2005.
- ¹⁴ The Economist Intelligence Unit, Cayman Islands: Country Profile, 2005.
- ¹⁵ Discours du trône 2005, octobre 2005.
- ¹⁶ Communiqué de presse, 25 octobre 2005, <www.gov.ky>.
- ¹⁷ Cayman Net News, 16 février 2006; 20 mars 2006.
- ¹⁸ Discours sur le budget 2004/2005, <www.gov.ky>.
- ¹⁹ Informations communiquées par la Puissance administrante le 13 janvier 2006.
- ²⁰ Caribbean Net News, 12 octobre 2005, et Gouvernement des îles Caïmanes 2006/07 Strategic Policy Statement, novembre 2005.
- ²¹ <www.caribbeancurrent.com>, 30 novembre 2005; Caribbean Net News, 2 décembre 2005; communiqué de presse, 30 novembre 2005 <www.gov.ky>; Gouvernement des îles Caïmanes 2006/07 Strategic Policy Statement, novembre 2005.
- ²² <www.fco.uk>.
- ²³ Caribbean Net News, 2 décembre 2005.
- ²⁴ A Study to Assess the Economic Impact of Tourism on the Cayman Islands, Cayman Islands Tourism Association, 2003, <www.gov.ky>.
- ²⁵ The Economic Intelligence Unit, Country Report: Cayman Islands, mars 2006.
- ²⁶ Caribbean Net News, 2 décembre 2005.
- ²⁷ Caribbean Net News, 13 avril 2004.
- ²⁸ Discours du trône 2005, octobre 2005.
- ²⁹ Cayman Net News, 29 décembre 2005; Cayman Islands Financial Services Association, 22 décembre 2005, <www.caymanfinances.com>.
- ³⁰ Cayman Islands Monetary Authority Look Forward Report: 2005/2006, <www.cimoney.com.ky>.
- ³¹ <www.mondaq.com>, 28 octobre 2005.
- ³² Accountancy Age, 12 juillet 2004, <www.accountancyage.com>.
- ³³ Discours du trône 2005, octobre 2005.
- ³⁴ Cayman Net News, 25 mai 2004, <www.caymannetnews.com>.
- ³⁵ Cayman Net News, 17 juin 2005; 16 septembre 2005.
- ³⁶ Cayman Net News, 25 mai 2004, <www.caymannetnews.com>.
- ³⁷ News from Cayman, juillet 2005, <www.gotocayman.com>.
- ³⁸ Gouvernement des îles Caïmanes, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>.
- ³⁹ Gouvernement des îles Caïmanes, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- ⁴⁰ Cayman Net News, 20 janvier 2006.
- ⁴¹ Cayman Net News, 18 juin 2004, <www.caymannetnews.com>.

- 42 Cayman Net News, 21 avril 2004, <www.caymannetnews.com>.
- 43 Cayman Net News, 21 novembre 2005 et 15 décembre 2005.
- 44 Cayman Net News, 5 janvier 2006.
- 45 Cayman Business Outlook 2006, discours du chef D. Kurt Tibbetts, 18 janvier 2006, <www.gov.ky>.
- 46 Cayman Net News, 13 avril 2005.
- 47 Ibid., 16 septembre 2005.
- 48 Discours du trône 2005, octobre 2005; Cayman Net News, 17 octobre 2005; « National consensus for the future of education in the Cayman Islands », report by the National Education Conference, octobre 2005.
- 49 Cayman Net News, 29 juin 2004, <www.caymannetnews.com>.
- 50 Cayman Net News, 12 avril 2005; 15 août 2005.
- 51 Cayman Net News, 18 mars 2005 et 19 juillet 2005; Caribbean Net News, 25 novembre 2005.
- 52 Infrastructure Recovery, <www.caymanprepared.ky>.
- 53 <www.cia.gov>.
-